



Nouveau service frontalier

Vérification des cotisations CMU/CNTFS

(Concerne les quatre dernières années)

Procédure

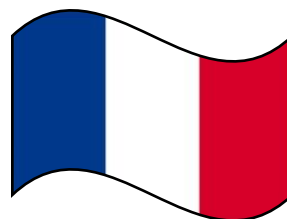
1. Préparation des documents nécessaires selon la check-list ci-dessous.
2. Prise de rendez-vous par téléphone pour un entretien de maximum 30 min en nos bureaux avec un fiscaliste.

Les horaires s'étendent de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Tarifs

Analyse :

- CHF 80.- célibataire sans bien immobilier loué
- CHF 100.- célibataire avec un bien immobilier loué
- CHF 100.- mariés sans bien immobilier loué
- CHF 120.- mariés avec un bien immobilier loué



Procédure de correction :

- CHF 80.- pour la correction, par année, des déclarations de revenu fiscal et URSSAF

N.B. Honoraires à payer au comptant le jour du rendez-vous (5% de majoration avec carte bancaire)

*Nous nous réservons le droit de modifier les tarifs en fonction de la complexité des dossiers.

Check-list pour la vérification des cotisations

- Identifiants permettant l'accès à l'ESPACE PERSONNEL sur www.impots.gouv.fr :

N° fiscal : _____ Mot de passe : _____

- Appels à cotisations 2016 – 2017 - 2018 - 2019 - 2020 – 2021 du CNTFS + codes d'accès à la plateforme en ligne de la CNTFS (n° de Sécurité Sociale et mot de passe)